



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Cooperatives et groupements

Question écrite n° 6319

Texte de la question

M Claude Galamets appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les difficultés rencontrées par les CUMA du Pas-de-Calais. En effet, l'enveloppe de bonification dont dispose la commission mixte départementale est d'un montant de 3,5 millions de francs alors que les besoins de 1988 sont estimés à 20 millions de francs. Cette disparité entre les ressources et les besoins entraîne actuellement une attente de plus de deux ans entre la demande de prêt et sa réalisation et oblige les CUMA à supporter des frais de court terme d'attente. Cette situation s'explique essentiellement par la nouveauté de ce type d'investissement dans le Pas-de-Calais qui de ce fait n'a pas de références alors qu'il témoigne d'un dynamisme certain (constitution de quinze CUMA par an depuis trois ans) et par la diminution de l'enveloppe globale des CUMA dans le budget 1987 du ministère de l'agriculture. Compte tenu de l'intérêt que présentent les CUMA dans la modernisation de l'agriculture et la diminution des coûts de production, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître quelles mesures il entend prendre pour résoudre ce problème.

Texte de la réponse

Reponse. - Initialement fixée à 450 MF pour 1988, l'enveloppe de prêts bonifiés accordée aux CUMA a été portée à 495 MF par un abondement de 45 MF en cours d'année, soit une augmentation de 15 p 100 par rapport à l'enveloppe initiale de 1987 et de 5 p 100 par rapport aux réalisations de la même année. Portée par le dynamisme des CUMA, la forte augmentation des besoins de prêts bonifiés s'est néanmoins poursuivie, entraînant de longs délais d'attente de réalisation des prêts. Si le ministre de l'agriculture et de la forêt souhaite encourager l'évolution des CUMA, il semble toutefois nécessaire de préserver, par la définition de règles claires, les conditions d'un développement harmonieux et cohérent avec leur vocation. Aussi a-t-il demandé à ses services d'étudier avec la profession l'ensemble des problèmes qui se posent aujourd'hui aux CUMA, notamment les conditions et les modalités de leurs interventions ainsi que leurs besoins de financement. Cela étant, convaincu de la nécessité de favoriser les investissements collectifs, porteurs d'une utilisation plus rationnelle des outils de production et de réduction des coûts, le Gouvernement mettra tout en œuvre pour que les besoins de financement des CUMA soient satisfaits au mieux, et que les files d'attente anormales constatées cette année puissent être résorbées. Ainsi l'enveloppe de prêts spéciaux aux CUMA pour 1989 sera-t-elle revalorisée.

Données clés

Auteur : [M. Galametz Claude](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6319

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3475